

# Conseil scientifique de l'ENS

---

**30 NOVEMBRE 2020**

## Projet de procès-verbal

### **Membres nommés présents :**

Stanislas LYONNET, Président du Conseil scientifique, Professeur en génétique, Université de Paris Descartes  
Daphné BAVELIER, Professeure au département de psychologie et sciences de l'éducation, Université de Genève (Suisse)  
Saadi LAHLOU, Directeur, Institut d'études avancées de Paris  
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, Chaire de sociologie du travail créateur  
Emmanuel TRIZAC, Directeur du LPTMS, Université de Paris Sud  
Estelle OUDOT, Professeure de la langue et littérature grecque, Université de Bourgogne  
Elisabeth GASSIAT, Professeure de mathématiques, Université de Paris Sud

### **Membres nommés absents :**

Justine LACROIX, Professeure de théorie politique, Université libre de Bruxelles (Belgique), a donné procuration à Frédéric WORMS  
Pap NDIAYE, Professeur d'histoire, Sciences Po Paris, a donné procuration à Stanislas LYONNET  
Anne EPHRUSSI, Professeure de biologie moléculaire, Heidelberg (Allemagne), a donné procuration à Stanislas LYONNET

### **Membres élus présents :**

#### **Représentants des professeurs et assimilés :**

Bernard PLAÇAIS, Professeur des Universités  
Johanna SIMEANT-GERMANOS, Professeure des Universités

#### **Représentants des autres enseignants et personnels assimilés :**

Romain JOLIVET, Maître de conférences, Ecole normale supérieure, Département de géosciences  
Serge RUDIUK, Chargé de recherche, Ecole normale supérieure, Département de chimie

#### **Représentants des ingénieurs d'études et ingénieurs de recherche :**

Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études de recherche et formation Ecole normale supérieure, Bibliothèque de lettres étant absente a donné procuration à Mme CELA-

#### **Représentant des élèves normaliens, normaliens étudiants et étudiants mastériens :**

Janek GUERRINI, Étudiant normalien  
Lucas GIERCZAK-GALLE, Élève normalien  
Nicolas OBTEL, Étudiant normalien

**Membres de droit :**

Marc MEZARD, Directeur

Anne CHRISTOPHE, Directrice adjointe Sciences

Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres

Emmanuelle SORDET, Directrice de la bibliothèque générale

Dorothée BUTIGIEG, Directrice des études Lettres

**Invités permanents :**

Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services

Cédric GUILLERME, Directeur des relations internationales

Clotilde POLICAR, Directrice des études sciences

Sylvain MAGONTIER, Chef de Cabinet

**Invités sur des points spécifiques :**

Jean-Marc BERROIR, Directeur du département de Physique à l'ENS

Pierre PAOLETTI, Directeur du Département de Biologie à l'ENS

Daniel COHEN, Directeur du département d'économie à l'ENS

Pauline GUINARD, Directrice du département de Géographie à l'ENS

Anne BOUTIN, Directrice du département Chimie de l'ENS

Jean-Charles DARMON, Directeur du département Littératures et langage

## ORDRE DU JOUR

<b>I.</b>	<b><i>Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 6 juillet 2020 .....</i></b>	<b><i>5</i></b>
<b>II.</b>	<b><i>Campagne de moyens .....</i></b>	<b><i>5</i></b>
<b>III.</b>	<b><i>Ouvertures de postes de professeurs : présentation par Anne CHRISTOPHE et Frédéric WORMS, et discussion avec les directrices et directeurs des départements concernés.....</i></b>	<b><i>7</i></b>
<b>1.</b>	<b><i>Présentation générale des postes .....</i></b>	<b><i>7</i></b>
<b>2.</b>	<b><i>Présentation du poste en Biologie .....</i></b>	<b><i>7</i></b>
<b>3.</b>	<b><i>Présentation du poste en Physique.....</i></b>	<b><i>8</i></b>
<b>4.</b>	<b><i>Présentation du poste en Littérature .....</i></b>	<b><i>9</i></b>
<b>5.</b>	<b><i>Présentation du poste en Géographie.....</i></b>	<b><i>10</i></b>
<b>6.</b>	<b><i>Présentation du poste en Économie.....</i></b>	<b><i>10</i></b>
<b>7.</b>	<b><i>Présentation du poste de maître de conférences au Département de Chimie.....</i></b>	<b><i>11</i></b>
<b>IV.</b>	<b><i>Focus sur une activité de recherche : recherches autour des technologies quantiques au LPENS – Jean-Marc Berroir .....</i></b>	<b><i>13</i></b>
<b>V.</b>	<b><i>Bilan des concours normaliens 2020.....</i></b>	<b><i>15</i></b>
<b>VI.</b>	<b><i>Point d’avancement sur le plan Diversité sociale.....</i></b>	<b><i>16</i></b>
<b>VII.</b>	<b><i>Répartition et attribution des Contrats Doctoraux Spécifiques Normaliens.....</i></b>	<b><i>17</i></b>
<b>VIII.</b>	<b><i>PSL : point d’actualité .....</i></b>	<b><i>17</i></b>
<b>IX.</b>	<b><i>Questions diverses .....</i></b>	<b><i>17</i></b>

**Stanislas LYONNET** rappelle les modalités de la réunion.

*Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour est rappelé. Trois points ont été rajoutés : une discussion sur la loi LPR, une question portant sur les réunions entre les directeurs d'unité et de département, et un point sur la reprise des cours de février.*

## I. Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 6 juillet 2020

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** souligne l'intérêt d'attribuer les prises de parole dans le procès-verbal.

**Après avoir délibéré, le Conseil scientifique adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil scientifique du 6 juillet 2020.**

**Votants présents : 19      Procurations : 4      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0**

## II. Campagne de moyens

**Marc MEZARD** indique que le budget 2021 a été complexe à élaborer, en raison d'une part d'un manque de visibilité, d'autre part de la difficulté d'extrapoler des conclusions quant à la situation actuelle.

Plusieurs éléments ont impacté le budget. En effet, les recettes de l'École proviennent de deux sources principales, respectivement les subventions pour charges de service public versées par l'État qui forment une base constante, et les recettes globalisées de sources propres qui sont soumises aux aléas. En 2020, les recettes sur les ressources propres ont connu une diminution très nette estimée à 1,6 million d'euros. Toutefois, cette baisse de recettes devrait être compensée par une diminution substantielle des dépenses.

Par ailleurs, l'ENS est un « gros hébergeur », c'est-à-dire que de nombreux chercheurs des organismes travaillent dans les structures de recherche. Or les subventions liées aux activités de recherche ont été suspendues et les dépenses (liées notamment à la gestion de la crise) ont augmenté.

Ainsi, la baisse des ressources propres anticipées pour 2021, l'impact des arbitrages des années précédentes et l'augmentation des dépenses de recherche expliquent les tensions budgétaires de cette année.

Des choix difficiles ont donc été réalisés. D'une part, la priorité s'est portée sur la préservation de l'investissement en ressources humaines. Le fonds de roulement permet par ailleurs de soutenir une campagne d'investissement dynamique. L'école prévoit ainsi d'ouvrir cinq postes de professeur et vingt postes de maître de conférences. Néanmoins, toutes les demandes de postes n'ont pas été satisfaites.

D'autre part, l'équipe de direction a décidé de diminuer les dépenses de fonctionnement prévues pour l'ensemble des secteurs. La Direction estime en effet que les activités de recherche en 2021 seront encore impactées par la crise sanitaire et, ainsi, que certaines dépenses seront limitées (moins de congrès, d'invitations et de déplacements).

En conséquence, face à l'incertitude du début d'année 2021, les budgets de fonctionnement des départements et des unités de recherche en lettres et sciences affichent une baisse de 17% en autorisation d'engagement, et 90% de ces autorisations seront ouvertes en crédits de paiement. Les 10% restants pourront être ouverts au cours de l'année en fonction des besoins.

**Anne CHRISTOPHE** précise que pour élaborer le budget Sciences, les montants indispensables au fonctionnement des départements ont été évalués en amont, afin de ne pas placer les départements et laboratoires en difficulté. La Direction a fait le choix de préserver au maximum les dépenses de personnel, l'enseignement et l'investissement. La diminution des coûts s'est principalement portée sur les dépenses de fonctionnement (moins 20%). Néanmoins, des ajustements ont été réalisés en fonction des situations et chaque structure possède une légère marge de manœuvre pour adapter le budget aux besoins. Par ailleurs, les plateformes sont autofinancées par les recettes qu'elles réalisent auprès des utilisateurs -- l'École leur redistribue donc leurs recettes, ce qui explique le non-arbitrage sur ces plateformes.

**Frédéric WORMS** présente le budget Lettres. La priorité a également été donnée à l'enseignement. Les anticipations (restriction des déplacements, réduction des frais de missions etc.) et les conséquences sur les budgets du fonctionnement de la recherche ont également été prises en compte. L'essentiel a été préservé, mais des choix difficiles ont été faits pour certains postes de contractuels. De plus, la baisse générale du budget par rapport à l'année précédente est compensée par le ralentissement prévisible des activités de recherche par rapport aux accroissements prévus initialement. Enfin, l'École assiste à un renfort des programmes graduels PSL, notamment du programme *translitterae* pour la recherche en Lettres.

**Stanislas LYONNET** souligne la pertinence des propositions du budget et la nécessité de maintenir les ressources essentielles.

**Saadi LAHLOU** se félicite de l'effort et l'intelligence déployés pour poursuivre l'investissement. Il estime toutefois que le modèle économique de l'École est précaire et qu'il demanderait à être consolidé. Selon lui, la réflexion doit se porter sur la diversification et le développement de la formation continue.

**Stanislas LYONNET** confirme l'analyse, tout en précisant que certains établissements sont dans des situations plus instables.

**Bernard PLAÇAIS** s'inquiète de la baisse des crédits de fonctionnement de l'enseignement alors que le déploiement des cours en ligne demande des investissements.

**Anne CHRISTOPHE** rassure l'assemblée en ajoutant que l'effort de réduction se porte principalement sur la recherche et moins sur l'enseignement. La nécessité de conserver l'ensemble des postes a primé.

**Frédéric WORMS** confirme que l'enseignement a été le moins touché. Par ailleurs, il explique que des investissements globaux par l'École ont été réalisés pour la prise en charge des cours à distance.

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** indique que la perte d'un AGPR a été difficilement vécue, mais que la décision a été acceptée.

**Stanislas LYONNET** propose à l'approbation générale la stratégie proposée dans cette présentation de budget, prenant en compte son positionnement qui tend à conserver les capacités d'investissement scientifique dans cet environnement de crise.

*Le conseil approuve par consensus sur la stratégie mise en place par la direction en matière de campagne des moyens.*

### III. Ouvertures de postes de professeurs : présentation par Anne CHRISTOPHE et Frédéric WORMS, et discussion avec les directrices et directeurs des départements concernés

#### 1. Présentation générale des postes

**Anne CHRISTOPHE** annonce l'ouverture de trois postes d'enseignant-chercheur permanents en Sciences : un poste de professeur en biologie (sur la thématique écologie), un deuxième poste de professeur en physique (46-3) et un dernier en chimie bio inorganique (un poste de maître de conférences). Elle ajoute que seul le poste en physique est une « réelle » création, les autres postes ayant été libérés dans les années antérieures.

**Frédéric WORMS** ajoute l'ouverture de trois postes de professeur en Lettres. Ces postes sont très importants et stratégiques. Deux postes viennent combler des départs à la retraite (de Marc Porée et Daniel Cohen). Quant au poste de géographie, il fait suite à un processus de recrutement inabouti l'année dernière. Ce poste a été redéfini par tous et un profil précis liant géographie et sciences sociales a été retenu, dont la recherche sera rattachée au CMH qui a déjà des géographes et est un cadre cohérent et fort. Le recrutement sera ainsi piloté conjointement par le Département Géographie et Territoires, et le Département de Sciences Sociales. Par ailleurs, des demandes parfois très stimulantes interdépartementales ont été reconnues comme importantes mais n'ont pu être pourvues, par exemple entre le Département Arts et le Département de Philosophie.

#### 2. Présentation du poste en Biologie

**Pierre PAOLETTI** demande, au nom du Département de Biologie, l'ouverture d'un poste en écologie fondamentale pour étoffer l'offre de formation et d'enseignement au sein de l'université PSL. En effet, cette demande fait suite aux appétences des étudiants (normaliens et mastériens) sur les thèmes de l'écologie, de changement climatique, d'écosystème et des défis face aux grands changements environnementaux. De plus, des universités concurrentes ont déjà mis en place des formations en écologie et environnement (Sorbonne Université et l'Université Paris Saclay). Ainsi, développer cette offre de formation permettrait à l'ENS d'être plus attractive sur la scène parisienne, nationale, voire internationale.

Ce poste renforcerait l'équipe actuelle limitée en moyens humains – elle ne compte que trois enseignants-chercheurs en écologie. Le (ou la) professeur(e) recruté(e) serait ainsi impliqué(e) de la L1 jusqu'au master IMaLiS porté par le Département de Biologie. Il pourrait également intervenir dans les programmes gradués incluant les doctorants.

Par ailleurs, le (ou la) professeur(e) recruté(e) devra s'impliquer dans la dynamique PSL. Par exemple, un nouveau programme gradué s'est ouvert « Earth Science and Biodiversity », et est à la frontière entre la biologie, l'écologie et les géosciences. Ce professeur aura donc vocation à s'impliquer dans l'animation de ce programme. Enfin, il pourrait participer à l'engagement dans la nouvelle licence de PSL Sciences pour un Monde Durable (SMD).

Dans ce cas, ce poste serait donc celui d'un professeur ENS, faisant une partie de son enseignement à PSL. La présidence de PSL a donné son accord de principe, les modalités restent toutefois à définir.

Enfin, concernant le recrutement, Pierre PAOLETTI estime que le réservoir de candidatures de qualité est important (collègues d'universités, maîtres de conférences, directeurs de recherche prêts à s'investir).

**Daphné BAVELIER** s'interroge quant à la valeur ajoutée de cette formation pour l'ENS.

**Pierre PAOLETTI** précise que le Département de Biologie a toujours eu pour volonté de développer une offre de formation large et pluridisciplinaire. Ce poste entre dans ce sens. De plus, l'école se démarque des autres établissements en déployant la formation en écologie fondamentale plutôt qu'en écologie appliquée.

**Anne CHRISTOPHE** estime que ce professeur en écologie pourra enrichir l'offre de formation fondée sur les thèmes de l'environnement et de la société. De plus, avoir un professeur impliqué à l'ENS et dans la licence SMD de PSL améliorerait l'intégration des formations de premier cycle de PSL aux établissements.

### 3. Présentation du poste en Physique

**Jean-Marc BERROIR** annonce que ce poste est ouvert au titre de l'article 46-3. Ainsi, pour candidater, il faut posséder au premier janvier de l'année du concours dix ans d'expériences dans un établissement d'enseignement supérieur, dont cinq ans en qualité de maître de conférences stagiaire ou titulaire.

Ce poste sera ouvert avec un profil très large, et sera intitulé : Physique.

Le Département de Physique compte actuellement neuf maîtres de conférences et sept professeurs. Cinq de ces maîtres de conférences ont été recrutés depuis plus de dix ans, les neuf maîtres de conférences sont habilités à diriger des recherches, et tous ont d'excellents dossiers. Toutefois, les évolutions de carrière en physique sont ralenties, les promotions étant rares. La principale explication tient aux faibles départs à la retraite.

**Anne CHRISTOPHE** complète en expliquant que pour remédier à ce problème, des UFR de Physique (comme Sorbonne Université) adoptent une politique d'ouverture de poste au titre de l'article 46-3. Les maîtres de conférences de physique à l'ENS voient donc leurs collègues être promus, sans qu'eux le soient.

**Jean-Marc BERROIR** annonce que l'ENS s'est attachée à attirer des professeurs très haut niveau international au sein du département. Toutefois, les ouvertures de postes de professeur sont rares. Ainsi, les maîtres de conférences de l'ENS, bien que très bons et fortement impliqués, n'ont pas pu obtenir ces postes face à ces spécialistes renommés. Un sentiment de malaise s'est donc instauré au sein du département.

L'ouverture d'un poste au titre de l'article 46-3 enverrait à ces maîtres de conférences un message très positif. Ce poste témoignerait en effet de la reconnaissance de l'établissement. Il ne règle toutefois pas le problème général de l'évolution des carrières en physique.

Ainsi, cinq des maîtres de conférences de l'ENS peuvent prétendre au poste.

**Emmanuel TRIZAC** salue cette excellente initiative qui met la lumière sur un sujet tabou dans beaucoup d'universités. Il se demande par ailleurs si des professeurs de physique à l'ENS sont en situation de maintien en activité en surnombre.

**Jean-Marc BERROIR** affirme que ce problème du surnombre n'existe pas pour l'instant au sein du département.

**Romain JOLIVET** s'interroge sur la gestion de cinq maîtres de conférences en concurrence au sein d'un même département pour un seul poste.

**Jean-Marc BERROIR** explique que le choix final sera difficile à prendre, les cinq candidats étant tous méritants. La constitution même du comité de sélection sera complexe. Toutefois, la situation a déjà été discutée avec les intéressés.

**Marc MEZARD** estime que la situation globale concernant les départs à la retraite va évoluer graduellement.

**Jean-Marc BERROIR** considère qu'il faudra attendre au plus tôt 2025 avant de voir s'accroître les ouvertures de postes en Physique.

**Bernard PLAÇAIS** annonce que les possibilités de postes 46-1 sont rares à l'UFR de physique de la Sorbonne et probablement aussi à Paris Saclay. Ils sont, en général, dédiés à des opérations scientifiques de grande envergure. Ainsi, les évolutions de postes de maîtres de conférences à des postes 46-1 se raréfient.

**Jean-Michel MENGER** s'interroge sur les problèmes de mobilité ascendante des maîtres de conférences de l'ENS. Il se demande si ces problématiques sont communes à tous les établissements ou seulement à l'environnement de l'ENS. En effet, les maîtres de conférences de l'ENS pourraient choisir de rester à l'ENS en attendant qu'un poste s'ouvre au lieu de chercher un poste dans un autre établissement.

**Jean-Marc BERROIR** déclare que le problème est général. Peu de postes au titre de l'article 46-1 sont ouverts, et ce quelles que soient les universités.

#### 4. Présentation du poste en Littérature

**Jean-Charles DARMON** souligne que ce poste est essentiel pour d'une part, perpétuer la tradition des études anglo-américaines au sein de l'ENS, d'autre part répondre aux besoins d'enseignement et d'encadrement. En effet, les études anglo-américaines sont parmi les enseignements les plus suivis. Elles forment de futurs spécialistes mais s'adressent également à un grand nombre de normaliens venant de tous les départements.

Actuellement, le département compte trois postes de professeurs, dont deux en littérature française contemporaine et âge classique. Ce poste rassemble ainsi l'ensemble des études de littératures étrangères à l'ENS. Sans lui, l'équilibre des langues n'est pas respecté.

De plus, le département souhaite rapprocher l'étude des diverses littératures et renforcer l'interdisciplinarité. Le master « Littératures : théorie histoire » va en ce sens. Ce poste est donc décisif pour l'avenir du département et de ce master.

Par ailleurs, la personne recrutée développerait une formation à la recherche et une formation doctorale au sein du département. Dans ce cadre, elle pourrait diriger des thèses de littérature anglaise/américaine et articulerait ses recherches avec l'équipe.

En outre, ce poste permettrait d'attirer les anglicistes qui sont attachés aux écoles doctorales (Paris III et Paris IV). Des séminaires croisant littératures française et étrangère pourraient ainsi être mis en place.

Par ailleurs, l'ENS de Lyon compte deux professeurs de littérature anglaise. Il serait étrange de ne pas avoir de professeur de littérature anglaise dans notre ENS.

Enfin, le département ouvre les candidatures à des profils variés, pour explorer les viviers existants. Les candidats peuvent donc être des américanistes comme des britannicistes .



**Frédéric WORMS** souligne la dynamique d'ensemble du département et l'importance des études de littérature anglophone dans toute leur dimension internationale et mondiale, pour la portée internationale de l'École elle-même.

## 5. Présentation du poste en Géographie

**Pauline GUINARD** précise que ce poste est demandé conjointement entre, d'une part le Département de Géographie et Territoires, d'autre part le Département de Sciences Sociales.

Le poste s'intitulerait « Inégalités territoriales, approche de géographie politique et sociale ». Il fait suite à un besoin identifié depuis 2018. En effet, le département Géographie et Territoires ne compte, à l'heure actuelle, qu'un seul professeur des universités en aménagement (en section 24). Un professeur des universités en géographie (en section 23) est nécessaire à la fois pour le portage des formations et pour l'accueil des doctorants.

Ce besoin a déjà été reconnu par l'École l'an passé. Toutefois, le processus de recrutement du professeur des universités a été interrompu sur décision du conseil d'administration.

Cette demande est désormais urgente, puisque le département a eu deux nouveaux départs de maître de conférences.

Il est nécessaire de recruter un professeur des universités capable de proposer des enseignements en géographie, plus particulièrement en géographie politique ainsi qu'en géographie sociale au sein du DENS et du master Humanités. Par ailleurs, le département a besoin d'un professeur prenant en charge des responsabilités collectives, voire capable d'assumer la direction du département à terme.

En outre, ce poste a été repensé à l'échelle du campus Jourdan et est ainsi désormais porté par deux départements. Ce professeur sera donc rattaché au CMH pour ses recherches. Il soutiendra les actions scientifiques entre les deux départements, en suivant l'axe « Inégalités et solidarités » commun aux deux départements.

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** ajoute que ce poste a pour vocation d'être rattaché au CMH. L'identité intellectuelle du CMH est fortement centrée sur l'analyse de la structure sociale et des inégalités sociales. Ainsi, ce portage commun entre dans le champ de recherche du CMH et suit la logique de site du Département de Sciences Sociales. Les chercheurs de ce département souhaitent mener une véritable réflexion territorialisée sur la question des inégalités.

**Pierre-Michel MENGER** s'interroge sur les limites géographiques de l'étude des territoires. Il se demande par ailleurs si le monde urbain sera pris en compte dans l'étude réalisée. Enfin, il s'interroge quant à la place de la discipline géographique parmi les autres disciplines.

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** affirme la nécessité de recruter une personne venant de la discipline de la géographie au sein du CMH. Bien que les disciplines présentes au CMH se recoupent sur certains points, le géographe pourra apporter son expertise.

**Pauline GUINARD** affirme qu'aucune limite spatiale n'a été imposée pour le poste. Toutefois, certaines zones géographiques sont moins étudiées (Europe de l'Est, Amérique, Asie). Il serait ainsi intéressant d'avoir un professeur spécialiste de ces zones.

## 6. Présentation du poste en Économie

**Daniel COHEN** explique que ce poste vient en remplacement du sien. Il est nécessaire au bon fonctionnement du département. Cinq professeurs et maîtres de conférences gèrent actuellement le département (accueil des élèves, réalisation des tâches administratives etc.), organisent une

licence quasiment dans sa totalité, et tiennent une place solide au sein de l'École d'économie de Paris.

Le poste à pourvoir a un profil large, aucune sous-discipline n'est imposée. En effet, le département étant en relation avec l'École d'économie de Paris, l'ensemble des champs disciplinaires sont couverts. Deux prérequis sont toutefois demandés pour ce poste. Ainsi, le professeur doit faire partie des meilleurs spécialistes internationaux et doit montrer une attention particulière aux questions d'accompagnement individuel des élèves. Esther Duflo, qui incarne cette double contrainte, sera présidente du comité de sélection.

**Frédéric WORMS** souligne que le professeur recruté devra entretenir un ensemble de liens à la fois entre les élèves et l'École, avec la recherche, avec le campus Jourdan et avec les autres disciplines. Le Département d'économie est en effet imbriqué dans les diverses sphères de l'École et il est nécessaire que cette position se poursuive. C'est un département central à tous égards, à la fois au cœur de l'École, atypique par son lien avec PSE par exemple, et d'un vaste rayonnement international.

**Jean-Charles DARMON** s'interroge sur le poids du département au sein de l'École, étant donné sa taille réduite.

**Daniel COHEN** pense que dans le poids relatif, on doit considérer aussi le choix des élèves. Ces derniers viennent ou s'associent au département pour réaliser un master d'économie, voire une thèse. Ainsi, la qualité des élèves et la richesse de leurs préoccupations donnent à Jourdan un poids non négligeable. De plus, l'équipe des collègues du département lui permet de s'investir au sein de l'École d'économie de Paris.

**Marc MEZARD** confirme le rôle considérable joué par le département au sein de l'École d'économie de Paris. L'ENS constitue un des moteurs de l'École d'économie de Paris par sa capacité à porter des initiatives.

**Romain JOLIVET** demande des précisions sur l'âge recherché pour les candidats.

**Daniel COHEN** précise que l'offre est ouverte à des profils junior ou senior. Le département a déjà identifié des candidats potentiels parmi d'anciens élèves certifiés à l'étranger.

**Saadi LAHLOU** soutient la démarche interdisciplinaire et originale du département. Selon lui, elle apporte une marque d'excellence à d'autres sujets économiques et il est important que des centres de recherche importants développent cette approche.

**Daniel COHEN** explique qu'au sein du département, les élèves sont la priorité absolue. Il est donc important de leur donner les moyens de s'épanouir et de les convaincre de l'ouverture des champs d'économie.

## 7. Présentation du poste de maître de conférences au Département de Chimie

**Anne BOUTIN** tient d'abord à rappeler que le département couvre un large spectre de sous-disciplines de la chimie pour assurer la formation la plus complète possible par et pour la recherche. Actuellement, le département rassemble divers pôles et formations, dont le DENS et le nouveau master (parcours chimie et sciences du vivant). Le département compte un enseignant-chercheur dans chacune de ces sous-disciplines. Ce poste de maître de conférences renforcerait l'axe « biomolécules et métaux en biologie ».

Par ailleurs, le département accuse de grands déficits d'enseignement en chimie moléculaire et organique, notamment à cause de deux départs de maîtres de conférences, ainsi que de l'accroissement de charges et responsabilités portées par les enseignants titulaires. La personne

recrutée soutiendrait, dès lors, l'équipe de chimie bio inorganique. De plus, cet axe se développe au sein du département. Ce dernier a déjà acquis une visibilité mondiale et souhaite consolider sa position.

**Pierre-Michel MENGER** s'enquiert de l'importance du département et de ses relations avec les autres institutions.

**Anne BOUTIN** précise que la dépendance aux enseignants de Sorbonne Université pour les parcours de chimie moléculaire est forte. Le souhait du département, par le biais de ce poste, serait ainsi de retrouver plus d'autonomie dans ce domaine. Concernant la recherche, la thématique chimie bio inorganique est dynamique à l'ENS et PSL. Renforcer ce domaine fort et structurant était donc important.

**Marc MEZARD** remercie tous les directeurs et directrices présents pour la qualité des discussions. Il estime que ces moments de discussion sont précieux et permettent d'expliquer en détail l'importance de ces postes pour l'ENS sur le long terme. Il regrette de ne pouvoir consacrer autant de temps en conseil d'administration à ces discussions. L'avis du conseil scientifique sur ces questions sera rapporté lors du conseil d'administration réuni dans quinze jours.

*Les directeurs de département quittent l'assemblée.*

**Stanislas LYONNET** souligne la pertinence de ces discussions et propose d'émettre un avis très favorable à l'ouverture de ces postes.

*Le conseil scientifique donne son approbation.*

**Romain JOLIVET** s'interroge sur PSL. Il se demande si l'université PSL a prévu de recruter en interne des enseignants-chercheurs.

**Marc MEZARD** précise que PSL n'exclut pas de réaliser des recrutements, notamment lors d'opérations transverses à plusieurs établissements. Toutefois, sa préférence est que les recrutements d'enseignant-chercheur se réalisent au sein des universités composantes de PSL.

**Frédéric WORMS** le confirme. Il rappelle que dans le cadre des programmes gradués de PSL, des recrutements de professeur attaché (PSL/établissements composantes/CNRS) sont en place.

**Saadi LAHLOU** affirme l'intérêt de cette discussion qui permet de comprendre la stratégie des divers départements. Il constate par ailleurs que ces stratégies sont influencées par l'axe d'enseignement de l'école et l'offre de formations proposée par les établissements concurrents. Cette stratégie devrait, pour la recherche, prendre davantage en compte le champ international, et ainsi réfléchir à la place du département dans l'écosystème global de la recherche du domaine. Cette réflexion demande une étude approfondie du marché.

**Marc MEZARD** précise que la question de la taille de l'École et des grands équilibres économiques doit être prise en compte dans cette réflexion. La stratégie d'ouverture de postes ne peut se fonder que sur la seule analyse des recouvrements thématiques.

**Pierre-Michel MENGER** s'interroge sur l'architecture des emplois au sein des établissements comme l'ENS ou PSL. La carte des emplois académiques au sein de l'ENS tend à se complexifier. Il se demande si cette configuration des emplois renforce l'attractivité de l'École au niveau national ou mondial pour recruter des spécialistes hauts placés. De plus, il souhaite savoir si l'ENS prévoit d'expérimenter les postes prévus par la loi LPR.

**Marc MEZARD** propose de réaliser une présentation chiffrée et détaillée, ainsi qu'un tableau récapitulatif des divers postes pour répondre aux questions.

**Stanislas LYONNET** estime qu'il serait intéressant, lors d'une occasion particulière, d'écouter la présentation des divers départements.

#### **IV. Focus sur une activité de recherche : recherches autour des technologies quantiques au LPENS – Jean-Marc Berroir**

**Jean-Marc BERROIR** fait une courte présentation de la physique quantique. Son étude a impacté la vie quotidienne et les industries, notamment via le développement des transistors, du laser, l'IRM, les horloges atomiques... Selon certaines estimations, 50 % du PIB des pays développés découlerait d'une technologie basée sur la physique quantique.

Les technologies quantiques sont fondées sur la compréhension du monde microscopique offerte par la physique quantique. Cette physique quantique obéit à des lois étranges telles que le principe d'incertitude, l'indéterminisme, les superpositions d'états et l'intrication. Par exemple, en suivant ces lois, deux personnes pourraient jouer des dés, l'une se trouvant sur Terre et l'autre sur la Lune. Le résultat du jeu serait aléatoire mais ce serait toujours le même pour les deux joueurs. Il est certain que ces comportements contre-intuitifs ont entraîné des débats ardues.

Les superpositions d'états et l'intrication apportent des ressources exceptionnelles pour le traitement de l'information, qui sont exploitées dans ces nouvelles technologies. Les chercheurs ont désormais acquis la capacité à manipuler des objets quantiques individuels pour exploiter l'étrangeté du monde quantique.

La deuxième révolution quantique souhaite voir le développement d'appareils dans lesquels la logique quantique joue un rôle important et direct. Les efforts de développement des technologies quantiques se dirigent dans quatre grands axes :

- L'information et le calcul quantique (développement d'ordinateur quantique) ;
- Les capteurs quantiques (accéléromètres, gyromètres, gravimètres etc.) ;
- La simulation quantique (utilisation d'une logique quantique pour en étudier d'autres) ;
- Les communications et la cryptographie quantiques (développement de protocoles originaux et cryptographie pour répondre à des attaques par des super-ordinateurs).

Le domaine de l'information est en plein développement. De nombreux acteurs académiques et industriels sont impliqués, par exemple les entreprises IBM, Atos et Google. Plusieurs plateformes expérimentales sont en cours pour construire un ordinateur quantique. Google a d'ailleurs annoncé l'année précédente avoir atteint la suprématie quantique. Bien que l'intérêt du problème et le temps de résolution de l'ordinateur soient soumis à controverse, le résultat est probant. En effet, les chercheurs de Google sont capables de manipuler de manière cohérente 53 qubits supraconducteurs. Cette prouesse expérimentale remarquable témoigne des progrès vertigineux accomplis dans le domaine, bien que des difficultés persistent et que le contrôle des erreurs reste délicat.

Différentes initiatives sont mises au point pour accompagner cette deuxième révolution quantique. En Europe, la communauté européenne a lancé en 2018 un programme très important, le Quantum Technologies Flagship, qui vise à soutenir le développement des technologies quantiques en favorisant les liens entre recherche et industrie. L'investissement est d'un milliard d'euros sur dix ans.

En France, suite à un rapport parlementaire sur les technologies quantiques, un plan quantique à hauteur de plus d'un milliard d'euros devait être présenté le 4 novembre. Son lancement est

repoussé pour cause de pandémie. Ce plan prévoit la création de trois hubs quantiques à Paris-centre, Paris-Saclay et Grenoble.

Des regroupements de communautés préfigurent ces hubs : à Grenoble, la communauté s'est construite autour du silicium; à Paris-Saclay, un centre « Quantum » s'est formé en sciences et technologies quantiques ; à Paris-centre, une fédération de recherche dénommée « PCQC » du CNRS, de Sorbonne Université et de l'université de Paris a vu le jour en 2014. De plus, Sorbonne Université a créé un institut sur l'information quantique. Les moyens sont faibles mais les communautés sont formées et visibles.

**Jean-Marc BERROIR** s'inquiétait que PSL soit peu impliqué dans les démarches de Paris-Centre. Toutefois, il a appris récemment que PSL et l'INRIA allaient rejoindre la fédération de recherche PCQC. Le hub Paris-Centre inclurait ainsi les laboratoires de PSL (le LPENS et LKB), le Département d'Informatique de l'ENS et le SYRTE. Le programme est ambitieux, avec des initiatives pour la formation, l'animation de la communauté etc.

Pour ce qui est des forces de PSL dans les technologies quantiques, l'établissement s'appuie sur le laboratoire LKB qui est un acteur majeur du domaine. Ses activités concernent les technologies quantiques dans la plupart des équipes : travail sur l'information quantique, la communication quantique, les capteurs quantiques, la simulation quantique... Par ailleurs, de nombreux travaux sur les technologies quantiques sont réalisés par le LPENS, notamment par l'équipe physique mésoscopique dirigée par Bernard PLAÇAIS. Le couplage aux applications de l'équipe s'est concrétisé par la création deux start-up en 2020 : C12 Quantum Electronics et Alice & Bob. Ces deux entreprises sont hébergées au sein du Département de Physique. De plus, un effort important est réalisé au sein de ce laboratoire pour développer la théorie de l'information quantique, notamment grâce au soutien considérable du CNRS.

Enfin, pour renforcer l'interaction entre expérimentateur et théoricien, le laboratoire et la Direction de l'ENS tentent de renouveler la chaire existante avec Mitsubishi en privilégiant la théorie de l'information quantique sur des aspects couplés aux technologies quantiques (codes de correction d'erreur et leur implantation).

**Pierre-Michel MENGER** s'interroge sur les liens de collaboration entre la recherche et les industries.

**Jean-Marc BERROIR** répond que les collaborations se font plutôt avec des start-up et non avec des grands groupes français. Néanmoins, d'anciens chercheurs de PSL travaillent désormais pour Google.

**Saadi LAHLOU** souligne que selon ses observations, le lien des laboratoires avec les industries se place notamment dans le domaine des capteurs. Les industries du domaine de la défense peuvent être intéressées par le développement de ces technologies quantiques. Il se demande si des contacts ont déjà été établis.

**Jean-Marc BERROIR** précise que des contacts assez étroits sont installés avec Thalès pour les capteurs. Toutefois, le LPENS reste assez éloigné des industriels. Leur investissement se porte plutôt sur le lancement de start-up. De plus, les grands laboratoires faisant de la recherche sont désormais rares en France. L'un des intérêts de la chaire de Thalès est de pouvoir renouer ces relations.

**Bernard PLAÇAIS** révèle que Google a récupéré une partie des activités d'un grand laboratoire de la côte Ouest et a appliqué des structures d'entreprises pour développer des projets finalisés. Par ailleurs, la ligne de réflexion du département porte aussi sur le développement des plateformes, salles blanches.

## V. Bilan des concours normaliens 2020

**Anne CHRISTOPHE** rapporte que, malgré les circonstances exceptionnelles et l'absence des oraux, les concours 2020 se sont bien déroulés et ont permis de recruter une promotion satisfaisante. Anne CHRISTOPHE remercie par ailleurs le service des concours pour son travail et dévouement.

Elle présente le taux de confirmation qui informe sur les désistements. Pour cette édition 2020, le concours BCPST accuse plus de désistements, principalement à cause du manque d'oral. En effet, ce concours est suivi par des étudiants souhaitant entrer dans les écoles normales supérieures, les écoles Agro ou vétérinaires. L'oral permet de remarquer et d'éliminer les candidats n'ayant pas d'appétence pour la recherche. Sans cet oral, cette « sélection » n'a pas pu s'effectuer. En conséquence, six postes n'ont pas été remplis dans ce concours et sont venus combler d'autres concours ; ainsi, trois postes supplémentaires ont été accordés au concours Informatique, deux postes au concours MP et un poste au concours PSI.

Le concours normalien étudiant s'est déroulé, quant à lui, de manière quasi normale, à la différence près que les oraux ont été réalisés en ligne. La baisse du taux de confirmation pour ce concours s'explique par le calendrier. En effet, certains étudiants ayant été acceptés au concours CPGE se sont désistés du concours normalien étudiant.

En outre, concernant les statistiques des femmes et des boursiers, le pourcentage des femmes reste stable. Pour le concours étudiant, le nombre de femmes candidates est plus important que pour le concours CPGE (25 % de femmes inscrites au CPGE, contre 33 % de candidates pour le concours étudiant). De plus, le pourcentage de femmes réussissant le concours est plus fort (40 %). Pour les concours CPGE, le pourcentage de femmes et de boursiers diminue après l'étape d'admissibilité. Pour l'année 2020, le taux de boursiers du concours CPGE a baissé et est de 11-12 % de boursiers, ce qui correspond au taux le plus faible depuis 2015. Toutefois, le taux de boursiers pour le concours étudiant est stable (20-23 % parmi les admissions).

**Frédéric WORMS** présente, quant à lui, le bilan des concours Lettres. Il souligne également le caractère exceptionnel de la session avec le report des écrits qui a entraîné l'impossibilité de tenir les oraux, et remercie le service des concours ainsi que le jury. Il affirme son souhait qu'une session complète des examens prenne place l'année prochaine.

Concernant les concours, on peut noter le contraste entre les courbes du concours B/L et du concours A/L. L'absence d'oral au concours A/L a fait ressortir plus encore aussi les notes très resserrées du seul écrit. Sans oral pour les départager, les *ex aequo* étaient nombreux à divers échelons. Frédéric WORMS précise toutefois que le concours a été d'une qualité exceptionnelle.

**Frédéric WORMS** revient sur la controverse qui a suivi de manière curieuse le concours A/L, sur un sujet certes central, et à partir d'un fait réel, puisque le nombre de femmes retenues était plus important que d'ordinaire, mais ce fait a été mal interprété. La controverse portait sur une hypothèse mise en avant sur les réseaux sociaux, selon laquelle l'oral serait biaisé et défavorable aux femmes. Après étude, l'analyse des concours des années précédentes montre qu'il n'y a pas de causalité entre l'absence d'oral et le nombre supérieur de femmes reçues. L'écrit a, cette année, simplement été bien réussi cette année par les jeunes femmes et en d'autres années les résultats du seul écrit auraient été différents. M. WORMS rappelle d'ailleurs que l'oral corrige la répartition plutôt en faveur des minorités.

Par ailleurs, la part de boursiers parmi les intégrés du concours CPGE est plus faible.

Le concours étudiants Lettres s'est déroulé sans écrit d'admission mais selon un double oral tenu avec les mêmes principes que l'écrit.

**Frédéric WORMS** précise enfin que le concours étudiants médecine/humanités est très bien installé dans les doubles cursus des étudiants de médecine. Trois promotions de 5 étudiants sont présentes en parallèle de l'École. 15 étudiants en médecine/humanités complètent donc les étudiants en médecine/sciences. Ces étudiants mettent ainsi au cœur de l'École les questions de transdisciplinarité en santé.

**Emmanuel TRIZAC** se demande si une réflexion sur un éventuel partenariat avec les écoles vétérinaires a été entamée.

**Romain JOLIVET** rapporte que les biologistes ne suivent pas cette direction. Le profil des étudiants se tournant vers les études vétérinaires est différent des candidats types de l'École.

**Pierre-Michel MENGER** s'interroge sur l'écart croissant des genres entre littérature et numératie. Il se demande par ailleurs si les choix de lieux d'enseignement sont influencés par le genre, mais également si le domaine de la philosophie est plus masculin que féminin.

**Frédéric WORMS** explique qu'il n'existe pas d'études à ce degré de détail sur les rapports de genre même si c'est un sujet central. Les jurys sont conscients de cette importance. Les coordinateurs d'épreuves sont attentifs à la parité. En outre, les options d'entrée ne correspondent pas toujours aux disciplines de rattachement finales.

**Anne CHRISTOPHE** salue la pertinence des questions. Elle précise que des réflexions sont menées avec des associations pour chercher à recruter plus justement les candidats.

**Marc MEZARD** affirme que la création du concours normalien étudiants tend à favoriser la diversité. Un travail est actuellement mené avec les classes préparatoires et les associations sur ces questions.

**Nicolas OBTEL** se demande si des statistiques sur la provenance géographique des candidats existent.

**Frédéric WORMS** précise que ces statistiques existent pour le concours de médecine/humanités. Par exemple, cette année, trois reçus sur cinq ne sont pas parisiens.

## VI. Point d'avancement sur le plan Diversité sociale

**Marc MEZARD** rappelle que ce point a été plusieurs fois abordé dans ce conseil. Le plan d'action a pris du retard dans sa réalisation pour plusieurs raisons : la structuration du travail en amont demande du temps (recherche de soutiens pour mettre en place un mentorat – tutorat par les normaliens auprès de jeunes de milieux défavorisés) et il est nécessaire de sécuriser les points de bonification des concours d'un point de vue juridique. L'École attend d'ailleurs l'adoption de la loi LPR pour ce faire. Le vote du plan dans sa globalité au conseil d'administration sera soumis en juillet 2021.

En outre, ce délai de mise en place du plan d'action permet de travailler sur un point d'amélioration des concours, celui de la seule prise en compte du niveau de bourses pour le calcul des bonifications. Ce critère est quelque peu réducteur, puisque strictement économique, il pourrait donc être intéressant de le compléter avec un autre critère comme le niveau d'études des parents. Toutefois, la réflexion se porte sur la faisabilité administrative, juridique et pratique. La question est importante puisque seuls 17 % d'enfants dont les parents n'ont pas de diplôme supérieur obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur.

**Pierre-Michel MENGER** considère que la prise en compte du niveau scolaire des parents est un critère pertinent.

**Daphné BAVELIER** invite les membres du conseil à découvrir l'initiative de l'université de Vanderbilt sur le sujet. Elle estime nécessaire de réfléchir à l'intégration de ces élèves dès les classes préparatoires et le secondaire.

**Marc MEZARD** confirme que la Direction suit les actualités sur ces questions.

## VII. Répartition et attribution des Contrats Doctoraux Spécifiques Normaliens

**Marc MEZARD** détaille deux éléments. L'École possède 137 contrats spécifiques pour les normaliens. Ces contrats doctorants font désormais partie du socle du budget de l'École.

Par ailleurs, l'École dialogue avec le ministère sur les règles de répartition de ces contrats. Les règles géographiques répondent à deux objectifs : répartir ces contrats sur l'ensemble du territoire et accompagner des normaliens le désirant dans notre périmètre de PSL. Des quotas ont ainsi été mis en place par le ministère ; une cinquantaine de doctorants peuvent réaliser leur thèse dans des laboratoires en dehors de l'Île-de-France, une cinquantaine d'autres dans le périmètre de PSL et 37 doctorants sont répartis dans le complément.

## VIII. PSL : point d'actualité

**Marc MEZARD** mentionne que le label IDEX (« initiative d'excellence ») permanent a été attribué à PSL. Ce label pérennise l'ensemble des financements soutenant les formations et laboratoires. Le résultat important vient couronner un travail mené depuis une dizaine d'années.

## IX. Questions diverses

**Romain JOLIVET** se demande si la Direction s'est positionnée sur les sujets de la qualification et du délit d'entrave au fonctionnement de l'université, posés par la loi LPR.

**Marc MEZARD** indique que la loi n'affecte pas directement l'établissement pour les délits d'entrave. En effet, le directeur d'établissement est le seul habilité à décider de l'intervention des forces de l'ordre sur le campus. M. MEZARD rappelle par ailleurs qu'il est nécessaire que l'École soit un lieu de débats ouvert.

Concernant l'article sur le CNU et la qualification, le rôle du CNU est perçu très différemment d'une discipline à une autre, il en va de même pour la qualification. Par exemple, la qualification est quelquefois vécue comme un obstacle administratif. M. MEZARD explique par ailleurs que si des demandes d'ouverture de concours incluant la possibilité de candidature par des personnes non qualifiées se présentent au sein de l'École, la Direction prendra une décision. Ces cas feront suite aux demandes de départements et nécessiteront des justifications. M. MEZARD concède l'importance symbolique de la question de la qualification, mais estime que son importance est mineure d'un point de vue pratique pour l'École.

**Romain JOLIVET** souligne l'importance de procéder au cas par cas pour la qualification, tous les départements n'étant pas soumis aux mêmes conditions.

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** ne se soucie pas de la qualification au sein de l'ENS, l'École étant très attentive à la qualité des recrutements. Toutefois, ce n'est pas le cas dans toutes les universités. La question déborde donc du cadre de l'École.



**Johanna SIMEANT-GERMANOS** rapporte également les points soulevés lors de la réunion entre les directeurs d'unité et de département de Lettres de l'École. Plusieurs directeurs ont ainsi formulé :

- Leur refus de la loi LPR ;
- Le souhait de réaliser une réunion avec les directeurs d'unité et de département des sciences exactes ;
- L'envie de mettre en place une Assemblée générale autour de la loi LPR ;
- La nécessité que l'ENS se positionne à l'égard de la loi et de ses outils ;
- Leur fort attachement au CNU ;
- Une forte défiance à l'égard de l'actuel Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

En outre, certains membres de l'assemblée se sont interrogés sur la réalisation d'une évaluation faisant appel au CNU plutôt qu'à l'Hcéres.

**Marc MEZARD** rappelle que l'attachement et le rôle du CNU sont appréhendés très différemment en fonction des départements. Par ailleurs, il précise que la loi LPR amènera probablement peu de changements sur la vie de l'École, hormis l'accompagnement financier des jeunes chercheurs qui, lui, est une évolution majeure.

Concernant la défiance vis-à-vis du Hcéres, M. MEZARD fait part de sa perplexité. La dernière évaluation Hcéres de l'École était pour lui bien faite et pertinente, quoiqu'un peu lourde et détaillée. En principe, il serait possible d'évaluer les activités de l'École en ne faisant pas appel au Hcéres. Cette évaluation serait par la suite validée par le Hcéres. Néanmoins, réaliser et mettre au point une telle évaluation s'avérerait très compliqué. L'École n'a déjà pas les forces pour effectuer un rapport d'activité annuel, elle préfère mettre ses forces dans la recherche et le cœur de la formation. M. MEZARD n'est, personnellement, pas favorable à un appel au CNU pour l'évaluation. Plutôt que cette focalisation sur la qualification, il faudrait prendre conscience que la qualité du processus de recrutement peut être améliorée. M. MEZARD constate un processus bureaucratique. Il souhaiterait pouvoir faire venir les candidats retenus sur une liste courte sur le campus pendant plusieurs jours pour qu'ils puissent tenir un séminaire d'intérêt général, réaliser un cours et faire la connaissance des collègues. La décision finale du recrutement serait prise à l'issue de ces rencontres. Toutefois, le cadre actuel des règles légales pour recruter un professeur ne le permet pas. Ainsi, un travail de fond devrait être mené pour améliorer l'ensemble du processus de recrutement des professeurs de l'université.

**Frédéric WORMS** souligne que les propos évoqués lors de la réunion entre les directeurs d'unité et de département de lettres de l'école l'ont marqué. Toutefois, il précise qu'aucun vote n'a été réalisé lors de cette réunion et que l'unanimité présentée par Johanna SIMEANT-GERMANOS n'était pas vérifiée.

**Saadi LAHLOU** alerte sur le risque de mettre en place des actions d'évaluation moins adaptées et personnalisées, puisque cette tentation pourrait former à terme un système soumis au régime des publications et des citations. Il est important de mettre en place une politique cohérente et comprise par tous. Enfin, il n'est pas constructif de critiquer les évaluateurs, mais il est plus pertinent de proposer des évaluations qualitatives.

**Pierre-Michel MENGER** confirme que la valeur ajoutée du CNU est appréciée différemment selon les disciplines. Par exemple, il peut être plus difficile en sciences d'accéder à un doctorat qu'en sociologie. Les taux de qualification ne sont également pas les mêmes.

De plus, M. MENGER se pose la question de place du CNU dans les dispositifs. Il demande à connaître les actions du CNU en totalité.

Enfin, concernant les évaluations, plusieurs dispositifs existent mais aucune solution n'est parfaite. Le poids des traditions, des configurations et des systèmes universitaires n'est pas à négliger.

**Bernard PLAÇAIS** se demande ce qui change pour le Hcéres.

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** rapporte la très forte défiance à l'égard du choix du nouveau directeur du Hcéres, Thierry Coulhon. Cette réserve se pose sur les conditions de sa nomination et sa nomination.

**Romain JOLIVET** révèle qu'il a rencontré des personnes extrêmement déçues ou opposées à la loi. Il se demande si l'école, concrètement, peut agir au niveau des recrutements.

**Marc MEZARD** explique faire face à un obstacle juridique pour mettre en place un processus de recrutement « différent » pour les maîtres de conférences et les professeurs. La loi LPR ne permettra pas d'améliorer ce processus, et l'évolution concernant la qualification ne le changera pas en pratique pour l'École. M. MEZARD rappelle la mise en place d'un dispositif plus élaboré pour recruter des professeurs juniors. Les contraintes juridiques n'étant pas les mêmes, ce dispositif a pu voir le jour.

**Johanna SIMEANT-GERMANOS** regrette que certains recrutements de professeurs ne se fassent pas au mieux des conditions prévues. Nombre de comités de sélection ne lisent pas assez les travaux des candidats. Selon elle, il vaudrait mieux améliorer les comités de sélection en place au lieu d'apporter des modifications à la loi.

**Marc MEZARD** le confirme. Toutefois, les comités ont parfois des injonctions contradictoires. En effet, le nombre de candidats retenus lors de la sélection pour les auditions doit être limité pour que le jury puisse lire et étudier correctement les travaux et les entendre longuement. Or les membres ajoutent souvent des candidats à la liste. Par ailleurs, la question du budget et de la disponibilité des membres du comité de sélection se poserait.

**Stanislas LYONNET** remercie les membres pour la pertinence et la richesse de ce conseil. La prochaine réunion devrait prendre place le 12 février 2021.

*La séance est levée à 14 heures.*